

M. FRASER: Me permettez-vous de vous interrompre un instant?

M. BENIDICKSON: ... j'allais ajouter que le programme de l'an dernier, qui a pris une si grande partie des séances du comité des comptes publics, m'a fort déçu. J'étais membre du sous-comité du programme, mais je signale que lors de notre première réunion j'ai dit que nous ferions bien de nous en tenir à la proposition de M. Stewart, c'est-à-dire, que nous devrions étudier les dépenses du ministère de la Défense nationale. En d'autres termes, le public est d'avis que le gouvernement, l'État, dépense beaucoup. Au lieu de scruter les programmes et les méthodes administratives, nous devrions nous attaquer à quelque chose de concret, afin de voir si nous pouvons acquérir la conviction que les directeurs de ces vastes entreprises les exploitent en faisant l'usage le plus judicieux possible des deniers publics. Or, les membres du Comité, tant du Gouvernement que de l'opposition, ont d'importantes responsabilités en ce qui concerne l'examen des dépenses; s'ils constatent que certaines ne sont pas motivées, ils doivent en exiger la suppression. J'espère qu'au lieu d'examiner le montant global des postes qui ont trait, par exemple, aux frais de déplacement, ou au service des relations publiques, nous irons au fond des choses et ne craindrons pas de dire que telle ou telle dépense est inutile, selon le cas. Il importe peu, à mon avis, que nous examinions les comptes de 1951 ou ceux de 1950. Mettons-nous à l'œuvre. Vu que nous n'avons pas d'états vérifiés et imprimés, j'imagine que nous ne pouvons examiner d'autres comptes du ministère de la Défense nationale que ceux qui ont trait à l'année financière se terminant en 1950. Cependant, si leur examen nous inspire confiance, le public sera rassuré, car il sait que les personnes qui dirigeaient les affaires de la défense alors occupent encore les mêmes postes aujourd'hui. Nous ferions œuvre utile si nous pouvions atteindre ce but, car les dépenses accrues alourdissent le fardeau du contribuable.

M. BROWNE: Monsieur le président, pouvons-nous prendre connaissance de la motion maintenant?

Le PRÉSIDENT: M. Thatcher propose, appuyé par M. Wright, que le Comité ne consacre pas plus de cinq séances à l'étude du rapport de l'auditeur général et passe ensuite à l'examen des comptes publics du ministère de la Défense nationale.

Quelqu'un désire-t-il commenter la motion, ou vais-je la mettre aux voix?

M. ASHBOURNE: Et la motion de M. Croll?

Le PRÉSIDENT: M. Croll l'a retirée. Le comité est appelé à se prononcer sur la motion de M. Thatcher. Tous ceux qui l'appuient voudront bien lever la main.

Je déclare la motion adoptée à l'unanimité.

M. CRUICKSHANK: Je ne vois pas comment nous pouvons fixer une limite.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas unanimité, mais je déclare la motion adoptée. Le Comité prendra-t-il une décision au sujet de la création d'un sous-comité du programme, ou le président doit-il convoquer les témoins? Nous inviterons l'auditeur général à se présenter au Comité, et en attendant la séance sera ajournée jusqu'à ce que le président demande aux membres de se réunir de nouveau. A moins qu'on ne s'y oppose, l'auditeur général sera le premier témoin appelé pour les cinq premières séances ou moins,—si nous terminons son interrogatoire en moins de cinq séances. Nous étudierons le rapport de l'auditeur général.

M. CROLL: Monsieur le président, ne devrions-nous pas établir un sous-comité du programme?

Le PRÉSIDENT: Il vous appartient d'en décider, mais on établirait un organisme qu'on chargerait d'accomplir ce que nous venons de faire. Le